



MED IN SCENARIO RÈGLEMENT 2023

12e CONCOURS D'ÉCRITURE SCÉNARISTIQUE
Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu
COOPMED : Mediterranean cooperation
INSCRIPTION JUSQU'AU 7 FEVRIER 2023

PRIX

- Une résidence d'écriture pour les cinq premiers lauréats
- Un Premier Prix à la production avec France Télévisions décerné après la résidence d'écriture pendant Les Nuits MED

PRÉAMBULE

La DIFFUSION KVA organise en partenariat avec France Télévisions, la Collectivité de Corse (en partenariat avec le CNC), Corsica Pôle tournages, Cinefeel Prod et le Du Creatacc (Università di Corsica) le **12e concours de scénario de court métrage en Corse dans le cadre du Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu.**

1 - OBJET DU CONCOURS

La DIFFUSION KVA, responsable pour le territoire Corse du dispositif « **Talents en Court in Corsica é Méditerranaiu** » avec la Collectivité de Corse en lien avec le Centre National du Cinéma et de l'Image animée, a pour première mission de soutenir et promouvoir le court métrage dans les territoires de la Corse et de la Méditerranée (COOPMED) puis de les diffuser. En organisant le concours *Med In Scenario*, la DIFFUSION KVA a la volonté de repérer les talents, soutenir et renforcer le travail des auteurs-réalisateurs au stade de l'écriture de leur film et les orienter dans leur parcours professionnel, couvrant ainsi un accompagnement du scénario jusqu'à la diffusion avec France Télévisions (partenaire exclusif).

Le concours d'écriture scénaristique s'adresse **à des auteurs – réalisateurs qui ont déjà réalisé un court métrage suivi d'une projection de son film dans un cinéma et/ou sélectionné dans un festival et/ou diffusé par une chaîne de télévision.**

Les candidats concourent avec un scénario original **d'une fiction de moins de vingt minutes qui sera tournée en Corse.** Les lauréats seront accompagnés pendant une résidence d'écriture en Corse. Ensuite, ils présenteront leur projet oralement devant des professionnels à l'occasion du Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu.

Un Grand jury décernera **un Premier prix à la production doté d'un préachat (15 000€ - Quinze milles Euros) de l'émission Libre Court (sur France 3) par France Télévisions.** (Il est fortement recommandé de visionner les émissions *Libre Court sur France 3* et *Histoires Courtes sur France 2* qui ont soutenu les films des éditions précédentes pour se faire une idée des films retenus. Les émissions sont sur les antennes et aussi en replay : <https://www.france.tv/france-3/libre-court/> <https://www.france.tv/france-2/histoires-courtes/>)

Les membres du jury apporteront des conseils aux autres lauréats pour poursuivre le développement de leur projet.

Les dates et lieux de la résidence : du 17 au 24 juin 2023 inclus dans l'agglomération bastiaise.

2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Etre un auteur – réalisateur et majeur.
- Avoir déjà réalisé **un premier film sélectionné dans un festival et/ou projeté dans un cinéma et/ou diffusé sur une chaîne de télévision.** (Les films d'école et les autoproductions qui ont eu une distribution sont acceptés).
- Le scénario de fiction est de quinze minutes minimum et ne doit pas dépasser **20 minutes** et doit être adapté pour un tournage sur le territoire de la Corse. **Il peut s'agir d'un deuxième, troisième ou quatrième film.**
- Le scénario est écrit ou traduit en langue française. Les dialogues en langue **corse** ou **italien** sont admis mais ils seront traduits. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **oeuvre originale** et **il assure la protection de son oeuvre.**
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus du concours.
- Il ne sera admis qu'un **seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule qu'il sera le réalisateur du film.
- Les auteurs – réalisateurs qui ont déjà concouru lors d'une session précédente de *Med In Scenario* ne peuvent pas présenter le même projet. Ils doivent présenter un scénario neuf et original.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible au second semestre 2023 sur toute la période de la résidence en Corse pour participer à la résidence d'écriture à la présentation du projet devant le Grand jury et à la remise des Prix lors de la clôture du Festival.**

3 - L'ORGANISATION DU CONCOURS

- Une présélection des projets est **organisée en partenariat avec le Du Creatacc de l'Université di Corsica**.
- Un 1^{er} jury composé par les partenaires du concours choisira les cinq lauréats de la résidence d'écriture parmi les candidatures présélectionnées. (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les cinq lauréats seront informés de leur sélection au moins un mois avant la résidence. **La présence sur toute la période est indispensable.** (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)
- **La résidence d'écriture se déroulera dans l'agglomération bastiaise en Corse du 17 au 24 juin.**
- Le 6^{ème} jour : les auteurs – réalisateurs imprimeront une nouvelle version du scénario pour les membres du Grand Jury. Les cinq lauréats présenteront oralement leur projet au Grand Jury et devant une assemblée de professionnels. A sa demande, le jury rencontrera individuellement les lauréats à la suite des « Pitches ».
- La remise du Prix aura lieu pendant le Festival le 24 juin 2023.

4 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le **7 FÉVRIER 2023**.

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique relié en une seul format PDF 6mo), à l'adresse medinscenario@lesnuitsmediterraneennes.com (L'accusé de réception électronique faisant foi) accompagné d'un virement (RIB ci-dessous et en ligne).

(Couverture – Résumé – Lien vidéo du précédent court-métrage - Scénario - Note d'intention - CV de l'auteur (sur une seule page A4 avec sa photo) - Rassemblés en un seul dossier (très important) en format PDF 6 mo maximum)

**Merci d'envoyer si possible un virement bancaire (plutôt qu'un chèque bancaire) d'un montant de 10€ (dix euros) suivant les coordonnées suivantes: RIB DIFFUSION KVA 20600 FURIANI IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353
BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BPMED BASTIA-CAMPINCHI
Avec le libellé : Titre du projet + code postal + Règlement inscription MED IN SCENARIO 2023.**

Diffusion KVA – MED IN SCENARIO
Bâtiment A1 Résidence le Bastio
20600 FURIANI Haute-Corse.

5 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier devra obligatoirement comprendre tous les documents suivants pour être admis au concours :

1. La fiche d'inscription complétée en ligne à l'adresse suivante : [ICI](#)
2. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé
3. Un virement (ou chèque) couvrant les frais d'inscription de 10 €
4. **Le dossier du film comprenant dans l'ordre**
 - I. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées
 - II. **INDISPENSABLE : Titre et lien internet du précédent court-métrage (Un lien vers un film précédent avec ou sans mot de passe mais ayant une validité jusqu'à la fin du mois de juin 2023, ainsi que l'autorisation de diffusion restreinte de la société de production s'il y a lieu).**
 - III. Le synopsis ou résumé
 - IV. Le scénario sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.
 - V. La note d'intention
 - VI. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) avec une photo sur **une seule page A4.**
 - VII. Eventuellement une note de réalisation.
 - VIII. S'il y a lieu, une indication sur un producteur pressenti.
 - IX. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
 - X. **INDISPENSABLE : La copie d'une pièce d'identité et une quittance de loyer ou.**

6 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec la DIFFUSION KVA concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence et à autoriser toute publication le concernant sur les réseaux sociaux et autres médias suite à sa sélection.

L'auteur du GRAND PRIX (France Télévisions) signera une seconde convention avec les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production pressentie et Diffusion KVA. L'auteur et la société de production pressentie s'engageront également à accorder à France Télévisions et Diffusion KVA le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de la programmation du festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu. La DIFFUSION KVA aura donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de ses activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée à la DIFFUSION KVA qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production.

L'AUTEUR / REALISTEUR

Signature, précédé de « lu et approuvé »

LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »